

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: Huile parfumée Grenade noire FRAG0130

Version: 3

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit: Huile parfumée Grenade noire FRAG0130(Contenu:1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)ethanone, Cedrol methyl ether, Eugenol)

Autre identifiant: Aucun

Identificateur unique de formule (UFI): 2TDC-F04Y-Y005-5RAR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usages du produit: Parfums

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise: Candle Shack B.V.

Adresse de l'entreprise: Edisonweg 23
6101XJ
Echt

Contact: Regulatory Affairs

Adresse e-mail: regulatory@candle-shack.com

Téléphone de l'entreprise: +31 85 888 1003

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence: +31 85 888 1003

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification du Règlement (CE) n°1272/2008

Classe et catégorie de danger: Corrosif/irritant pour la peau, catégories de danger 2
Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
H315, Provoque une irritation cutanée.
H317, Peut provoquer une allergie cutanée.
H410, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification du Règlement (CE) n°1272/2008

Mention d'avertissement Attention

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: Huile parfumée Grenade noire FRAG0130

Version: 3

Mention de danger H315, Provoque une irritation cutanée.
H317, Peut provoquer une allergie cutanée.
H410, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information complémentaire: EUH208, Contient 1-(2,6,6-Trimethylcyclohexa-1,3-dienyl)-2-buten-1-one, 6,7-Dihydro-1,1,2,3,3-pentamethyl-4(5H)-indanone, Hexyl salicylate, Hydroxycitronellal, Isolongifolene ketone, alpha-Methyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldehyde, beta-Caryophyllene. Peut produire une réaction allergique.

Conseil de prudence P264, Se laver soigneusement après manipulation.
P273, Éviter le rejet dans l'environnement.
P280, Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302/352, EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333/313, En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P391, Recueillir le produit répandu.
P261, Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P501, Éliminer le contenu/récipient dans: site d'élimination approuvé.
P272, Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P362, Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P102, Tenir hors de portée des enfants.

Pictogrammes



Identificateur unique de formule (UFI): 2TDC-F04Y-Y005-5RAR

2.3. Autres dangers

Autres dangers Éléments d'étiquetage CLP pour les sensibilisants cutanés:: 1-(2,6,6-Trimethylcyclohexa-1,3-dienyl)-2-buten-1-one, 6,7-Dihydro-1,1,2,3,3-pentamethyl-4(5H)-indanone, Hexyl salicylate, Hydroxycitronellal, Isolongifolene ketone, alpha-Methyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldehyde, beta-Caryophyllene
Concentration (%) en Hydrocarbure :: 2.7900%

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: Huile parfumée Grenade noire FRAG0130
Version: 3

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Nom	CAS	CE	N° de registre REACH	%	Classification du Règlement (CE) n°1272/2008	Conc. spécifique Limites spécifiques, facteurs M et ETA.
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)ethanone	54464-57-2	915-730-3		10-<20%	Skin Irrit. 2-Skin Sens. 1B-Aquatic Chronic 1; H315-H317-H410,-	M = 1
1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylcyclopenta-gamma-2-benzopyran	1222-05-5	214-946-9		5-<10%	Aquatic Acute 1-Aquatic Chronic 1; H410,-	M = 1
Oxacyclohexadecen-2-one	34902-57-3	422-320-3		1-<5%	Aquatic Acute 1-Aquatic Chronic 2; H400-H411,-	M = 1
Guaiene	88-84-6	201-860-1		1-<5%	Skin Irrit. 2-Eye Irrit. 2-Asp. Tox 1;H304-H315-H319,-	
Patchouli alcohol	5986-55-0	227-807-2		1-<5%	Aquatic Chronic 2; H411,-	
Cedrol methyl ether	19870-74-7	243-384-7		1-<5%	Skin Sens. 1B-Aquatic Acute 1-Aquatic Chronic 1;H317-H410,-	M = 1
Eugenol	97-53-0	202-589-1		1-<5%	Eye Irrit. 2-Skin Sens. 1B;H317-H319,-	oral: ATE = 2500 mg/kg bw
alpha,alpha-Dimethylphenethyl butyrate	10094-34-5	233-221-8		1-<5%	Aquatic Chronic 2; H411,-	
2-Isobutyl-4-methyltetrahydro-2H-pyran-4-ol	63500-71-0	405-040-6		1-<5%	Eye Irrit. 2;H319,-	
6,7-Dihydro-1,1,2,3,3-pentamethyl-4(5H)-indanone	33704-61-9	251-649-3		0.1-<1%	Skin Irrit. 2-Eye Irrit. 2-Skin Sens. 1B-Aquatic Chronic 2;H315-H317-H319-H411,-	oral: ATE = 2901 mg/kg bw
(1a.alpha.,4.alpha.,7a.alpha.)-1a,3,3,4,6,6-Hexamethyl-1a,2,3,4,5,6,7,7a-octahydronaph[3,3-b]oxiren	94400-98-3	426-970-9		0.1-<1%	Aquatic Acute 1-Aquatic Chronic 1; H410,-	M = 1
Isolongifolene ketone	23787-90-8			0.1-<1%	Skin Sens. 1B-Aquatic Chronic 2;H317-H411,-	
Hexyl salicylate	6259-76-3	228-408-6		0.1-<1%	Skin Sens. 1B-Aquatic Acute 1-Aquatic Chronic 1;H317-H410,-	M = 1
Hydroxycitronellal	107-75-5	203-518-7		0.1-<1%	Eye Irrit. 2-Skin Sens. 1B;H317-H319,-	
beta-Caryophyllene	87-44-5	201-746-1		0.1-<1%	Skin Sens. 1B-Asp. Tox 1;H304-H317,-	
alpha-Methyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldehyde	1205-17-0	214-881-6		0.1-<1%	Skin Sens. 1B-Repr. 2-Aquatic Chronic 2; H317-H361-H411,-	oral: ATE = 3562 mg/kg bw

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: Huile parfumée Grenade noire FRAG0130

Version: 3

1-(2,6,6-Trimethylcyclohexa-1,3-dienyl)-2-buten-1-one	23696-85-7	245-833-2		<0.1%	Acute Tox. 4-Skin Irrit. 2-Skin Sens. 1A-Aquatic Chronic 2; H315-H317-H332-H411,-	inhalation: ATE = 2.93 mg/l (dusts or mists)
alpha-Cedrene	469-61-4	207-418-4		<0.1%	Asp. Tox 1-Aquatic Acute 1-Aquatic Chronic 1;H304-H410,-	M = 10

Substances présentant des limites d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires:

Non applicable

Substances qui sont des perturbateurs endocriniens selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, supérieur à 0,1%:

Non applicable

Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques ou très persistantes et très bioaccumulables, au-delà de 0,1%:

Non applicable

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation: Sortir du site d'exposition, se mettre à l'air frais, se reposer et consulter un médecin.

Exposition des yeux: Rincer immédiatement les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Exposition de la peau: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

Ingestion: Rincer la bouche à l'eau et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non attendu, voir Section 4.1 pour plus d'informations.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Milieux compatibles: Dioxyde de carbone, Voie sèche, Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possible libération: Monoxyde de carbone, composés organiques non identifiés.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: Huile parfumée Grenade noire FRAG0130

Version: 3

5.3. Conseils aux pompiers

En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire adapté.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'inhalation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Voir les mesures de protection dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Tenir à distance des canalisations, de l'eau de surface et souterraine et du sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Retirer les sources d'inflammation. Fournir une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation excessive des vapeurs. Contenir immédiatement tout déversement à l'aide de sable ou de poudre inerte. Mettre au rebut conformément aux réglementations locales.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les sections 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à distance de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Interdiction de fumer. Porter un équipement de protection individuelle si nécessaire. Utiliser conformément aux bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène industrielle. Utiliser dans des espaces correctement ventilés. Interdiction de boire, de manger ou de fumer lors de l'utilisation de ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit bien ventilé. Fermer correctement le conteneur. Conserver au frais. Fixer/Attacher le conteneur et l'équipement de réception. Utiliser un équipement électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Utiliser uniquement des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Parfums: Utiliser conformément aux bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène industrielle.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition sur le lieu de travail: Non applicable

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: Huile parfumée Grenade noire FRAG0130

Version: 3

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux / de la peau

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection respiratoire

Dans des conditions normales d'utilisation et avec une ventilation adéquate afin d'éviter la formation excessive de vapeur, ce matériau ne requiert pas de contrôle technique particulier. Cependant, dans des conditions d'utilisation intensive ou prolongée, de haute température ou d'autres conditions augmentant l'exposition, les contrôles techniques suivants peuvent être réalisés pour minimiser l'exposition du personnel : a) Augmenter la ventilation de l'espace avec une ventilation par aspiration locale. b) Porter un appareil respiratoire agréé correctement installé et équipé d'une cartouche ou d'un boîtier filtrant la vapeur organique et d'un filtre à particules. c) Utiliser des systèmes clos pour transférer et traiter ce matériau.

Voir également les Sections 2 et 7.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique/Couleur:	Non déterminé
Odeur:	Non déterminé
Seuil Olfactif:	Non déterminé
Point de fusion / point de congélation:	Non déterminé
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	Non déterminé
Inflammabilité:	Non déterminé
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non déterminé
Point d'éclair;	114 °C
Température d'auto-allumage:	Non déterminé
Température de décomposition:	Sans objet
pH:	Non déterminé
Viscosité cinématique:	Non déterminé
Solubilité;	Non déterminé
Coefficient de partage : n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé
Pression de vapeur;	Non déterminé
Densité et/ou densité relative:	Non déterminé
Densité de vapeur:	Non déterminé
Caractéristiques des particules:	Non déterminé

9.2. Autres informations Aucune disponibilité

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: Huile parfumée Grenade noire FRAG0130

Version: 3

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ne présente aucun danger significatif de réactivité en soi ou au contact de l'eau.

10.2. Stabilité chimique

Bonne stabilité dans des conditions normales de conservation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non attendu dans des conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur extrême.

10.5. Matières incompatibles

Éviter le contact avec des acides forts, des alcalis ou des agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Non attendu.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange n'a pas été soumis à essai dans son ensemble concernant les effets sur la santé. Ces derniers ont été calculés à l'aide des méthodes énoncées dans le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP).

Toxicité Aiguë:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë par voie orale	>5000
Toxicité aiguë par voie cutanée	Non applicable
Toxicité aiguë par inhalation	Non disponible.
Corrosion/irritation cutanée:	Corrosif/irritant pour la peau, catégories de danger 2
Lésion oculaire grave/irritation oculaire:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT-exposition unique:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT-exposition répétée:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information sur les ingrédients dangereux du mélange

Non applicable

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: Huile parfumée Grenade noire FRAG0130

Version: 3

Voir les Sections 2 et 3 pour des informations complémentaires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité Non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance ne respecte pas les critères PBT/vPvB du Règlement REACH, Annexe XIII.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne Non applicable

12.7. Autres effets néfastes Non disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Mettre au rebut conformément aux réglementations locales. Éviter de mettre au rebut dans les systèmes d'évacuation et dans l'environnement. Les conteneurs vides doivent être apportés à un site agréé de traitement des déchets pour leur recyclage ou leur mise au rebut.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	14.2. Nom d'expédition des Nations unies	14.3. Classe (s) de danger pour le transport	Sous-risque:	14.4. Groupe d'emballage
Règlement type de l'ONU	UN3082	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)ethanone, 1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylcyclopenta-gamma-2-benzopyran)	9	-	III
IMDG	UN3082	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)ethanone, 1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylcyclopenta-gamma-2-benzopyran) MARINE POLLUTANT	9	-	III

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: Huile parfumée Grenade noire FRAG0130

Version: 3

ADR,RID,ADN	UN3082	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)ethanone, 1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylcyclopenta-gamma-2-benzopyran)	9	-	III
ICAO TI	UN3082	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)ethanone, 1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylcyclopenta-gamma-2-benzopyran)	9	-	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Cette matière est classée comme une substance dangereuse pour l'environnement en vertu du règlement type de l'ONU. Ceci est classé comme un polluant marin selon le code IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun supplément

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucun supplément

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce produit.

SECTION 16: Autres informations»

Limite de concentration en %: SCI 2=53.22% SS 1=6.25% EH C1=88.97% EH C2=8.67% EH C3=0.86688165% EH C4=70.44%

Total valeurs fractionnaires: SCI 2=1.88 SS 1=16.00 EH C1=1.12 EH C2=11.54 EH C3=115.36 EH C4=1.42

Légende des révisions:

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Code des abréviations:

Abréviation	Signification
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Asp. Tox 1	Danger par aspiration, catégorie de danger 1

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: Huile parfumée Grenade noire FRAG0130

Version: 3

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301/310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302/352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304/340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305/351/338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308/313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P331	NE PAS faire vomir.
P332/313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P333/313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337/313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans: site d'élimination approuvé.
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégories de danger 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégories de danger 2
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont à notre connaissance véridiques et exactes, cependant toutes les données, instructions, recommandations et/ou suggestions ne sont pas garanties.